

Avis Public

Dépôt du rôle général de perception pour l'année 2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase :

QUE le rôle général de perception pour l'année financière 2022 a été produit et déposé lors de la séance ordinaire du Conseil le 7 février 2022;

QUE la direction générale de la Municipalité procèdera à l'envoi des comptes de taxes 2022 le 18 février 2022;

QUE le conseil a décrété que le paiement des taxes pour l'année 2022 sera effectué en un versement ou au plus, en trois versements égaux, soit un premier versement le lundi 4 avril 2022, un deuxième versement, s'il y a lieu, le mardi 5 juillet 2022, et un troisième versement, s'il y a lieu, lundi le 3 octobre 2022;

QUE toute personne peut consulter ledit rôle aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 9^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.



Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 9h et 9h30 ce 9^e jour de février 2022, au babillard situé à l'entrée du bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité au www.saint-athanase.com.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce neuvième jour de février 2021.



Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier